Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260127-D_5_27_01_2026-DE

République Française

Commune de CHEVAIGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 Janvier 2026

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Qui ont pris part au vote
18	14	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 27 Janvier à 20 heures 15 minutes, le Conseil municipal de la Commune de CHEVAIGNÉ s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de VINCENT Sandrine, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 22/01/2026.

Présents : Madame VINCENT Sandrine, Maire, Madame BACHMANN – DOULAIN Ruth, Madame BUHOT Caroline, Monsieur CADIEU Marcel, Monsieur CLÉVÉDY Yannick, Madame DANET Evelyne, Madame DARTOIS Katiana, Monsieur DESBROUSSES Jérôme, Monsieur DROUET Nicolas, Monsieur FLAMENT Patrick, Madame GUEZENEC Anne, Monsieur LE DANFF Alain, Madame LEMPÉRIÈRE Ghislaine, Monsieur RIDARD Guillaume.
Formant la majorité des membres en exercice

Excusés ayant donné procuration : Monsieur FIGUEIREDO Nicolas (donne pouvoir à Monsieur RIDARD Guillaume), Monsieur GENDRON David (donne pouvoir à Monsieur DESBROUSSES Jérôme), Madame GUIMONT Hélène (donne pouvoir à Madame LEMPÉRIÈRE Ghislaine), Madame RIAUX Édith (donne pouvoir à Madame BUHOT Caroline).

A été nommée secrétaire : Madame LEMPÉRIÈRE Ghislaine (article L.2121-15 du CGCT)

005 – Enfance / Jeunesse / Finances - Vote des tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et de la Passerelle pour 2025/2026 pour les non-résidents - Recours au quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) – Détermination des tranches tarifaires et des seuils - Rectificatif

Rapporteur : Madame DARTOIS Katiana, Adjointe

La présente délibération a pour objet de rectifier la délibération n°006 du 9 décembre 2025 suite à une erreur matérielle sur les seuils de quotient familial mentionnés au sein des tableaux relatifs aux tarifs des journées du mercredi, petites vacances et grandes vacances de l'ALSH et des tarifs des veillées de l'ALSH et de la Passerelle pour les non-résidents.

Les seuils du quotient familial votés pour les familles résidant hors commune sans convention tel que présenté s'appliquent à l'ensemble des tarifs des structures ALSH et Passerelle :

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260127-D_5_27_01_2026-DE

TRANCHES TARIFAIRES	QF CAF / MSA
A	0 à 1 000 €
B	1 001 à 1 500 €
C	1 501 à 2 000 €
D	2 001 € et +

Ci-après les seuils rectifiés :

1 - Tarifs des journées du mercredi, petites vacances et grandes vacances pour les non-résidents de la commune de Chevaigné :

TRANCHES	QF CAF / MSA	Tarifs 1/2 journée ALSH * (hors repas)	Tarifs journée ALSH (hors repas)	Reste à charge pour la Commune par jour sur la base du coût réel
A	0 à 1 000 €	12,48	20,80	24,20
B	1 001 à 1 500 €	19,20	32,00	13,00
C	1 501 à 2 000 €	20,16	33,60	11,40
D	2 001 € et +	21,50	35,84	9,16

2 - Tarifs des veillées de l'ALSH et de la Passerelle pour les non-résidents de la commune de Chevaigné :

QF CAF / MSA	Proposition Tarifs 2025/2026	Reste à charge de la commune de Chevaigné sur la base du coût réel
Tranche A De 0 à 1 000 €	**8,80 €**	**5,55 €**
Tranche B De 1 001 à 1 500 €	**11,00 €**	**3,35 €**
Tranche C De 1 501 à 2 000 €	**11,55 €**	**2,80 €**
Tranche D 2 001 € et plus	**12,10 €**	**2,25 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- Approuve le rectificatif tel que présenté ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260127-D_5_27_01_2026-DE

République Française

Fait et délibéré à CHEVAIGNÉ, le Mardi 27 Janvier 2026.

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance,
Ghislaine LEMPÉRIÈRE

Le Maire,
Sandrine VINCENT

MAIRIE DE CHEVAIGNÉ
ILLE-ET-VILAINE

Acte rendu exécutoire après transmission en PRÉFECTURE D'ILLE et VILAINE le : 11 Février 2026
et Publication le : 11 Février 2026